

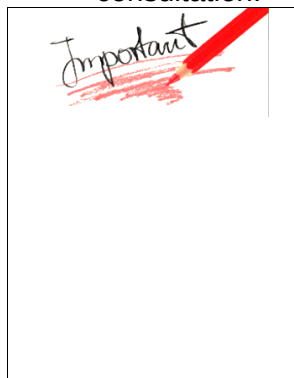
Paris, le 18 avril 2019

COMPTE-RENDU du Groupe de travail des TFR du 18 avril 2019

FO Enseignement Agricole était représentée par Patricia Corbiere, élue à la CAP des TFR, et Jean-Marc Boucher, expert.

Ce groupe de travail était consacré à l'examen des demandes de congé de formation professionnelle pour les techniciens. nes formation recherche au titre de l'année scolaire 2018-2019.

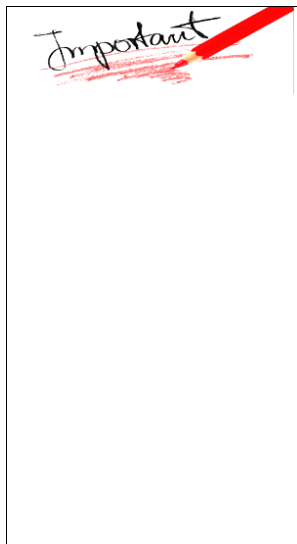
- Au vu de la masse salariale des TFR sur le programme 143, un seul congé de formation professionnelle (compté en 1 ETP) peut être accordé.
- 4 demandes de congé de formation professionnelle sont en arbitrage.
- **FO** a contacté chaque agent pour l'informer de ce groupe de travail et de la décision résultant de la consultation.

	Le congé de formation professionnelle (suivant décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007) : note de service DGER/SDEDC/2019-16 Le CFP permet au fonctionnaire d'étendre ou de parfaire sa formation professionnelle. • Pour en bénéficier, il faut être fonctionnaire titulaire et justifier de 3 années d'activité à temps plein au 1^{er} septembre de l'année scolaire considérée. • Le fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence de l'indice détenu. • Il s'engage à rester au service de l'Etat pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité ci-dessus et à rembourser le montant de ladite indemnité en cas de rupture d'engagement, de son fait.
---	---

Examen des dossiers :

- 1 dossier sur un projet de reconversion professionnelle ne relevant pas d'un congé de formation professionnelle. Proposition à l'agent de mobiliser plutôt son compte personnel de formation (frais de formation pris en charge et fait sur le temps de travail selon un calendrier déterminé).
- 1 demande n'émargeant pas sur les crédits de congé de formation dédiés aux TFR, car cet agent est dans le corps d'assistant ingénieur.
- 2 projets intéressants dans la continuité de la carrière actuelle.

L'administration et les représentants présents ont débattu sur les différents dossiers. Mais un seul, le plus abouti, a pu être retenu.

	Le compte personnel de formation (CPF) : note de service SG/SRH /SDDPRS/2018-451 du 14/06/18. Il permet à l'agent titulaire ou contractuel de suivre des formations dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle financé par l'employeur, soit dans l'objectif d'accéder à de nouvelles responsabilités, ou d'effectuer une mobilité professionnelle ou encore de s'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle, y compris dans le secteur privé. • Un crédit de 120 heures est acquis à raison de 24h par année, puis 12 heures par an une fois ce seuil intermédiaire atteint jusqu'au seuil maximal de 150 h. • L'agent peut articuler le compte personnel de formation avec le congé de formation professionnelle. L'administration doit statuer sur les 2 demandes de façon conjointe. • Les actions de formation suivies ont lieu en priorité sur le temps de travail au regard d'un calendrier déterminé avec le supérieur hiérarchique.
--	---

Date de la prochaine CAP des TFR, le vendredi 7 juin 2019

Avancement de grade : Consulter la [note de service](#) -

La date limite de remontée des propositions des chefs de services aux IGAPS est fixée au 28 juin 2019.

RIFSEEP :

N'oubliez pas d'envoyer vos recours aux représentants FO avant cette date.

Concours interne, concours externe de TFR:

Consulter l'[arrêté](#) et l'[avis](#).

- Concours externe : 6 postes.

Branches d'activité professionnelle	Description des emplois types	Nombre de postes	Affectation
A. Sciences du vivant	Technicien biologiste	1	AgroSup Dijon
	Technicien biologiste	2	AgroParisTech
	Technicien biologiste	1	Montpellier SupAgro
A. Sciences du vivant	Technicien en santé et expérimentation animale	1	AgroSup Dijon
	Technicien en santé et expérimentation animale	1	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

- Concours interne : 3 postes.

Branches d'activité professionnelle	Description des emplois types	Nombre de postes	Affectation
A. Sciences du vivant	Technicien en santé et expérimentation animale	1	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse
	Technicien en santé et expérimentation animale	1	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique - Oniris
A. Sciences du vivant	Technicien biologiste	1	Montpellier SupAgro

Concours IR externe (2 places) et interne (4 places) :

Consulter [la note de service](#).

IMPORTANT :

Les directeurs et chefs de service doivent impérativement informer les agents promouvables de la structure placée sous leur autorité, de la décision qu'ils auront prise à leur égard, à savoir une proposition ou au contraire, une non-proposition d'inscription au tableau d'avancement, en veillant à en expliciter le ou les motifs

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

TITULAIRE	EXPERT
Patricia CORBIERE ONIRIS Nantes mail : patricia.corbiere@oniris-nantes.fr	Jean-Marc Boucher ANSES Nancy mail : jean-marc.boucher@anses.fr
SUPPLEANTE	
Ilham RAHALI LPA ERSTEIN mail : ilham.rahali@educagri.fr	